



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **MARIE-PIERRE MOUTON**
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Jean SERRET
Président
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE
DRÔME EN BIOVALLÉE**
96 ronde des alisiers
CS 331
26402 EURRE

MPM/BP/AM/D2101086

À Valence, le

L2. FEV 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153.40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LORIOL SUR DRÔME.

Après étude des documents, le Département émet un avis favorable sur la modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de LORIOL SUR DRÔME.

Je vous prie d'accepter, **Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.**

Marie-Pierre Mouton

Marie-Pierre MOUTON

Copie

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Monsieur Claude AURIAS – Maire de la commune de LORIOL SUR DRÔME
- Madame Françoise CHAZAL et Monsieur Jacques LADEGAILLERIE – Conseillers départementaux du Canton de LORIOL-SUR-DRÔME.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME – HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT-HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9
TEL 04 75 79 26 26 – ladrome.fr